

Questions/Answers #3

Q1. Can you please tell me if the Project Manager is one and the same as the Executive Director of the CPC, or does the Project Manager work with the Executive Director in a supporting role? It's not perfectly clear to me because in Annex A, the Introduction and Intent, it says: "The contractor is directly responsible to the Chair of the CPC for the implementation of services defined in this contract." And, in the Contract Objectives it says: "...support the Chair and the CPC Executive Committee".

A1. The Project Manager and the Executive Director of the CPC are one and the same, and that single person reports directly to the CPC Chair and supports the CPC Executive Committee.

Question et réponse n° 3.

Q1. Pourriez-vous me dire si le gestionnaire de projet est la même personne que le directeur administratif du CCP ou si le gestionnaire de projet travaille de concert avec le directeur général dans un rôle de soutien? C'est un point qui reste flou, parce qu'à l'annexe A, dans le paragraphe intitulé « Introduction et objet », il est dit : « L'entrepreneur est directement responsable devant le président du Conseil canadien des parcs pour la mise en œuvre de services définis dans le présent contrat. » Et dans les objectifs du contrat, il est dit : « Fournir un soutien au président ainsi qu'au Comité exécutif du CCP... »

A1. La même personne agit à titre de gestionnaire de projet et de directeur administratif du CCP, et cette personne relève directement du président du CCP et fournit du soutien au Comité exécutif du CCP.